

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1129-24

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025, le Règlement 1129-24 concernant le plan d'urbanisme visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm.

Ce règlement est entré en vigueur le 30 avril 2025 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2025-002 émis par la greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de juin deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière